

La Commission Européenne (CE) met sous séquestre les plantes médicinales et les produits naturels d'utilisation traditionnelle

La CE élimine progressivement du marché l'accès aux plantes aromatiques et médicinales.

Après la réglementation THMPD (Traditional Health Medicine Products Directive, CE 24/2004, entrée en application effective en 2011) qui entrave gravement l'utilisation des plantes pour l'homme, le règlement 230/2013 retire du marché plus de 700 plantes utilisées sous forme d'extraits ou d'huiles essentielles pour les animaux d'élevage, grâce à un règlement qui fait l'amalgame entre substances aromatiques de synthèse et plantes aromatiques. Les plantes aromatiques et leurs extraits sont de plus en plus utilisés en élevage pour promouvoir le bien-être, la santé et l'efficacité physiologique des animaux, en alternative ou en complément des médicaments.

Conformément à la réglementation du médicament, l'utilisation *thérapeutique* des plantes n'est pas autorisée en l'absence d'**Autorisation de Mise sur le Marché, procédure lourde qui disqualifie d'emblée les plantes médicinales**, non protégées par des brevets d'exclusivité commerciale.

La seule utilisation qui restait ouverte était le cadre des substances végétales aromatiques.

Avec la réglementation 230, cette possibilité disparaît pour de nombreux extraits de plantes ou d'huiles essentielles d'utilisation classique et traditionnelle en élevage.

Cette réglementation va à l'encontre du développement d'un élevage durable ou biologique, et plus largement **d'une agriculture respectant mieux les équilibres écologiques**.

Elle est en **opposition totale avec** l'objectif majeur de santé publique que constitue **la diminution de l'utilisation des antibiotiques en élevage**, dans le but de maîtriser les problèmes liés à l'antibiorésistance.

Elle restreint la possibilité pour les éleveurs de maîtriser la santé de leur troupeau **avec des solutions naturelles** sans danger pour les animaux, le consommateur et l'environnement.

Les alternatives à l'emploi des médicaments issus de la synthèse chimique s'en trouvent entravées, au bénéfice de l'industrie pharmaceutique, et à contre-sens des attentes et des besoins des utilisateurs.

Les juristes et experts de la Commission Européenne ne semblent pas tenus

- **à l'éthique** juridique (cette réglementation est un déni de démocratie, de la prise en compte des attentes sociétales et des besoins des citoyens européens, du libre choix des pratiques de santé)
- **à la transparence** (absence de justification crédible de ce règlement et opacité des experts)
- **au respect primordial de l'impératif du vivant**. Ils ne semblent pas sensibilisés à l'importance vitale du respect des équilibres écologiques, à l'intérêt des générations futures, à la nécessité d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement, à l'intérêt de la diminution de l'utilisation des antibiotiques et des substances de synthèse en élevage et dans l'environnement
- **à la compétence**, la réglementation CE 230 interdisant de nombreuses substances végétales qui n'existent pas, comme des huiles essentielles provenant de plantes non aromatiques !

Une action citoyenne s'impose ! Un collectif et un site sont en cours de constitution

Objet du **Collectif Citoyen** pour la défense du **Vivant** et de l'**Impératif Ecologique** (CoCiVIE) :

- **Refus de l'appropriation du vivant** (brevetisation, privatisation), **des réglementations disproportionnées et de la norme industrielle concernant le vivant** (semences, végétaux, aliments, génétique, produits de santé végétaux ou naturels traditionnels, produits phytosanitaires naturels traditionnels, etc.)
- **Défense du droit à la libre utilisation des produits vivants ou d'origine vivante** présentant peu de risques sanitaires et écologiques, dont la ressource n'est pas protégée
- **Contestation, proposition et action au sujet des décisions politiques et administratives en rapport avec le vivant et l'écologie** : alimentation, agriculture, santé, médecine, préservation des milieux naturels, des équilibres écologiques et de la biodiversité, préservation des ressources en eau, climatologie, aménagement du territoire, politique énergétique)

Pour nous contacter : contact.cocivie@gmail.com